



CASNAV
ORLÉANS-TOURS

RAPPORT D'ACTIVITES 2011-2012

La scolarisation des nouveaux arrivants
et des enfants du voyage

Centre **A**cadémique pour la **S**colarisation des
Nouveaux **A**rrivants et des enfants du **V**oyage

AVANT PROPOS :

Le CASNAV s'est efforcé, tout au long de l'année scolaire 2011-2012, d'aider, d'accompagner et de former tous les enseignants qui scolarisent des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) et des enfants du voyage et de promouvoir des réponses pédagogiques adaptées aux besoins de ces élèves dans le cadre des objectifs fixés par le projet académique. Il a effectué à cette fin des interventions très diverses qui sont présentées et expliquées dans ce rapport d'activités : visites de classes, rencontres avec les équipes enseignantes, animations pédagogiques, formations...

Le CASNAV a constaté deux grandes évolutions au cours de l'année scolaire 2011-2012 qui appellent des réponses adaptées.

Le nombre d'ENAF, en premier lieu, a sensiblement augmenté en 2011-2012 dans l'académie. En particulier dans le Loiret, qui accueille désormais 42 % des ENAF de la région Centre, et où les effectifs ont progressé de 13,8% en 2011-2012 par rapport à 2010-2011.

Un afflux croissant d'ENAF âgés de 16 ans ou plus a été observé dans presque tous les départements. La moitié d'entre eux environ sont des mineurs isolés pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance des conseils généraux.

Le rectorat d'Orléans Tours a débloqué des nouveaux moyens pour faire face à cette hausse des effectifs d'ENAF âgés de 16 ans ou plus : il a ouvert à la rentrée 2012 deux classes d'accompagnement des nouveaux arrivants dans les lycées du Loiret : l'une à Orléans ; l'autre à Gien.

Le CASNAV estime nécessaire d'amplifier cet effort dans toute l'académie et d'ouvrir également des formations adaptées aux besoins des ENAF de 16 ans ou plus qui sont illettrés ou peu lettrés et qui sont de plus en plus nombreux, notamment parmi les mineurs isolés.

La scolarisation des enfants et des adolescents du voyage dans le second degré, en deuxième lieu, est de plus en plus aléatoire. La plupart des familles du voyage préfèrent désormais inscrire leurs enfants au Centre national d'enseignement à distance (CNED) qu'au collège. Mais ce choix n'est pas sans conséquences : les élèves ne savent pas gérer leur travail par correspondance de façon autonome et cela risque d'accroître le taux d'illettrisme parmi eux. Près d'un enfant du voyage sur deux sortant de l'école élémentaire rencontre encore, à des titres divers, des difficultés pour lire, écrire et compter, et il ne semble pas envisageable de les traiter sans un retour de ces élèves dans les collèges.

Le CASNAV a proposé plusieurs orientations pour favoriser la scolarisation des enfants du voyage dans le second degré. Elles ont été approuvées par Mme le Recteur et figurent dans une fiche d'actions annexée au projet académique 2012-2015, qu'il reste désormais à mettre en œuvre.

La scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage soulève de nombreux défis pédagogiques en raison de hétérogénéité de ces élèves. Mais le CASNAV est convaincu qu'elle peut ouvrir en même temps des pistes pour répondre aux besoins de la plupart des élèves en difficulté et des perspectives à tous les acteurs du système éducatif.



Patrick TRAVERS

Chargé de mission académique auprès du CASNAV

Sommaire

Avant propos	p. 2
Présentation du CASNAV	
1. Les missions	p. 5
2. L'équipe	p. 5
3. Le travail avec les coordonnateurs départementaux	p. 6
Les élèves nouvellement arrivés en France (ENAF)	
1. Les effectifs	p. 7
2. Les dispositifs d'accueil	p. 10
3. Les évaluations initiales	p. 12
4. L'accompagnement et la formation des enseignants	p. 14
5. La certification complémentaire en français langue seconde	p. 21
6. Le Diplôme d'études en langue française (DELF) scolaire	p. 22
7. La préparation et la mise en œuvre des orientations académiques.	p. 23
8. Le travail mené avec les partenaires du système éducatif	p. 30
○ L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »	p. 30
○ Le Plan régional pour l'intégration des populations immigrées (PRIPI)	p. 33
Les enfants du voyage	
1. Les effectifs dans le premier degré	p. 35
2. Les moyens spécifiques	p. 36
3. L'accompagnement et la formation des enseignants	p. 37
4. La préparation et la mise en œuvre des orientations académiques	p. 39
5. Le travail mené avec les partenaires du système éducatif	p. 40
Le site Internet du CASNAV	p. 43
Annexes	p. 44

Le CASNAV

1. Les missions

Le Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) aide, conseille et forme les enseignants qui scolarisent des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF), sans maîtrise suffisante de la langue française, et des enfants ou des adolescents du voyage (voir plaquette de présentation en annexe).

Il intervient dans les six départements de la région Centre.

Le CASNAV a trois grandes missions qui étaient définies, en 2011-2012, par la circulaire 2002-102 du 25 avril 2002.

- Le CASNAV constitue un centre de ressources pour les écoles et les établissements qui accueillent des nouveaux arrivants et des enfants du voyage. Il s'efforce de répondre aux besoins et aux demandes de tous les enseignants scolarisant ces élèves, qu'ils travaillent au sein de classes spécialisées ou au sein de classes ordinaires. Il met des ressources pédagogiques à leur disposition, va dans les classes, conseille les professeurs, organise des animations pédagogiques et participe tout au long de l'année scolaire à la formation initiale et continue des enseignants sur la scolarisation de ces élèves.
- Le CASNAV constitue un pôle d'expertise pour les responsables locaux du système éducatif. Il recueille les informations nécessaires à la mise en œuvre de la politique académique en faveur de l'intégration des nouveaux arrivants et des enfants du voyage. Il analyse et fait « remonter » les besoins rencontrés sur le « terrain » dans ces domaines.
- Le CASNAV constitue une instance de coopération et de médiation avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école. Il a participé à la préparation du Plan régional pour l'intégration des populations immigrées élaboré pour la période 2010-2012. Il est associé à la mise en œuvre du dispositif « Ouvrir l'école aux parents » dans le Loiret et travaille avec les universités d'Orléans et de Tours, ainsi qu'avec diverses associations : l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, l'association Ville École Intégration, etc.

2. L'équipe

Le CASNAV est doté de trois postes conformément au minimum prévu par les instructions officielles du 25 avril 2002. Il emploie deux personnes à plein temps et deux personnes à mi-temps. Les formateurs du CASNAV sont des enseignants détachés : deux membres du CASNAV sont issus du premier degré, deux autres sont issus du second degré.

Chaque formateur a la charge d'un ou deux départements selon qu'il travaille à mi-temps ou à plein temps. Il prend en charge dans son ou ses département (s) :

- la formation initiale des professeurs des écoles sur la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage ;
- la formation continue, sur les mêmes thèmes, des personnels du premier degré - professeurs des écoles enseignant en classe ordinaire ou en classe d'initiation (CLIN) ; directeurs d'école ; conseillers pédagogiques et enseignants en langues et cultures d'origine le cas échéant - dans le cadre des plans départementaux de formation (PDF) ;
- le conseil et l'aide aux écoles et aux établissements ;
- les stages d'établissement ;
- les réunions institutionnelles et les réunions entre partenaires.

Les stages de formation continue prévus dans le cadre du plan académique de formation (PAF) sont répartis entre tous les formateurs (qu'ils soient du premier ou du second degré).

Les activités complémentaires du CASNAV - gestion du site Internet ou organisation du Diplôme d'études en langue française (DELFF) par exemple - sont partagées entre les formateurs.

La ventilation des formateurs selon les départements est la suivante :

- Cher : Christophe Dauvergne.
- Eure-et-Loir : Marie Dauphin.
- Indre : Jacques Chavanes.
- Indre-et-Loire : Bogda Szotowski.
- Loir-et-Cher : Bogda Szotowski.
- Loiret : Jacques Chavanes.

3. Le travail avec les coordonnateurs départementaux

L'équipe du CASNAV travaille en étroite coopération avec les inspecteurs chargés de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France et des enfants du voyage dans le premier degré, ainsi qu'avec les coordonnateurs départementaux chargés de la scolarisation des enfants du voyage dans le premier degré.

Dans les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret, des personnels associés assurent également une mission de coordination des différents dispositifs en lien avec le CASNAV.

Les élèves nouvellement arrivés en France (ENAF)

Le CASNAV s'est efforcé, tout au long de l'année 2011-2012, de promouvoir des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des nouveaux arrivants, qu'ils soient scolarisés en classes spécialisées ou en classes ordinaires.

1. Les effectifs en 2011-2012

ACADÉMIE

	Mai 2008	Mai 2009	Mai 2010	Mai 2011	Mai 2012
Premier degré	474	449	477	412	463
Collège	436	409	427	485	545
LEGT	16	8	20	30	45
LP	38	102	29	67	51
« + de 16 ans »*	83	175	190	164	191
TOTAL	1047	1143	1143	1158	1295

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus non francophones (mission générale d'insertion, GRETA, etc.)

Les chiffres présentés ci-dessus proviennent des données transmises au ministère de l'éducation nationale, trois fois par an, par les Directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), sur la foi des déclarations faites par les établissements scolarisant des ENAF. Ils sont publiés sur un site spécifique du ministère de l'éducation nationale.

Ils montrent que les effectifs d'ENAF ont augmenté de 11,8 % en moyenne dans l'académie d'Orléans-Tours au cours de l'année scolaire 2011-2012 par rapport à l'année scolaire précédente.

Ce taux de progression résulte à la fois d'une correction du nombre d'ENAF en Eure-et-Loir, qui avait été sous-estimé en mai 2011, et d'une hausse effective du nombre d'ENAF.

Des évolutions contrastées selon les départements

Les effectifs d'ENAF ont progressé de 13,8% dans le Loiret - qui accueille désormais à lui seul 42 % des ENAF de l'académie - et de 3,8% en Indre-et-Loire. Le taux de progression en Eure-et-Loir – 142 % – résulte de la sous-estimation du nombre d'ENAF en mai 2011 et n'a pas de réelle signification.

Les effectifs d'ENAF ont par ailleurs diminué dans l'Indre (- 26,2 %) et le Loir-et-Cher (- 22 ,7 %). Ils sont demeurés stables dans le Cher.

Une tendance de fond

Le nombre d'ENAF âgés de 16 ans ou plus, scolarisés en LEGT, en LP ou dans les dispositifs spécifiques mis en place par la Mission générale d'insertion (MGI), continue à progresser. Il a doublé depuis cinq ans pour atteindre 287 élèves.

Le CASNAV constate une augmentation très sensible du nombre de mineurs isolés parmi eux.

18 – CHER

	Total présents Mai 2012	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
Elémentaire	23	7	14	2
Collège	38	14	20	4
LEGT	25	0	1	24
LP	9	9 ¹	0	0
« + 16 ans » *	21	21	-	-
Total	116	51	35	30

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus (actions de la MGI par exemple), qu'il s'agisse d'ENAF ou non.

28 – EURE-ET-LOIR

	Total présents Mai 2012	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
Elémentaire	66	27	0	39
Collège	93	56	18	19
LEGT	8	0	5	3
LP	2	0	2	0
« + 16 ans » *	25	25	-	-
Total	194	108	25	61

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus (actions de la MGI par exemple), qu'il s'agisse d'ENAF ou non.

¹ Ce chiffre désigne 9 élèves scolarisés dans des modules d'accueil temporaire en lycée professionnel.

36 – INDRE

	Total présents Mai 2012	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
Elémentaire	18	0	12	6
Collège	20	0	15	5
LEGT	0	-	-	-
LP	1	-	-	1
« + 16 ans » *	34	34	-	-
Total	73	34	27	12

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus (actions de la MGI par exemple), qu'il s'agisse d'ENAF ou non.

37 - INDRE ET LOIRE

	Total présents Mai 2012	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
Elémentaire	95	-	95	0
Collège	119	100	0	19
LEGT	4	0	0	4
LP	33	0	19	14
« + 16 ans » *	16	16	-	-
Total	267	116	114	37

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus (actions de la MGI par exemple), qu'il s'agisse d'ENAF ou non.

41 - LOIR ET CHER

	Total présents Mai 2012	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
Elémentaire	48	17	19	12
Collège	24	10 ²	12	2
LEGT	0	0	0	0
LP	5	0	5	0
« + 16 ans » *	18	18	-	-
Total	95	45	36	14

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus (actions de la MGI par exemple), qu'il s'agisse d'ENAF ou non.

² Ce chiffre désigne 9 élèves placés en modules d'accueil temporaire.

45 – LOIRET

	Total présents Mai 2012	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
Elémentaire	213	131	-	82
Collège	251	148	101	2
LEGT	8	0	8	0
LP	1	0	1	0
« + 16 ans »*	77	77	-	-
Total	550	356	110	84

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus (actions de la MGI par exemple), qu'il s'agisse d'ENAF ou non.

2. Les dispositifs d'accueil

Les instructions officielles du 25 avril 2002 prévoient l'inscription systématique des ENAF dans une classe ordinaire – où ils effectuent nécessairement une partie de leur scolarité dès leur arrivée – et leur accueil parallèle au sein de classes spécialisées pendant une partie de la semaine pour leur apprendre le français. Les moyens mis en œuvre pour appliquer ces dispositions diffèrent d'un département à l'autre.

L'Indre-et-Loire, par exemple, a adopté une organisation fondée sur le déplacement quasi systématique d'enseignants itinérants dans le cadre de cours de rattrapage intégrés (CRI), mis en place aussi bien dans le premier degré que dans le second degré : les enseignants se déplacent dans un réseau de 21 écoles et de 8 collèges – qui ont été désignés pour accueillir les nouveaux arrivants – afin d'apporter une aide ponctuelle et régulière aux ENAF qui effectuent la plus grande partie de leur scolarité en classe ordinaire³. L'Indre-et-Loire dispose toutefois de deux classes d'accueil spécifiques destinées aux élèves non ou peu scolarisés antérieurement en âge d'aller au collège (CLA-NSA).

La plupart des départements ont recours, dans le premier degré, à une combinaison de postes fixes et de postes itinérants de classes d'initiation (CLIN) pour scolariser les ENAF. Ils privilégient la mise en place de classes d'accueil (CLA) dans le second degré.

Le tableau page suivante présente la localisation des dispositifs d'accueil département par département au cours de l'année scolaire 2011-2012.

³ Le maillage mis en place dans le premier degré pour accueillir les ENAF a été élaboré en concertation avec les inspecteurs de circonscription. Cette organisation a permis d'accroître le temps de prise en charge de ces élèves.

DPT	VILLE	Premier degré	Second degré	+ de 16 ans
Cher (18)	Bourges	EE Marcel Plaisant : 1 poste fixe + 1 itinérant	Collège Victor Hugo : CLA	J. Mermoz
	Vierzon	EE du Beffroi : 3/4 de poste accueillant tous les ENAF des écoles de Vierzon (avec soutien PRE)	Collège Édouard Vaillant : module	
Eure et Loir (28)	Chartres	1 poste itinérant (Pierres) + ½ poste (EE J. Macé à Lucé)		J. de Beauce
	Dreux	2 postes (CLIN) : EE Saint-Exupéry + EE Berthelot	Collège Taugourdeau : CLA	
	Mainvilliers		Collège Jean Macé : CLA	
Indre (36)	Châteauroux : deux postes du premier degré			LP des Charmilles
Indre et Loire (37)	Joué-lès-Tours	5,5 postes Itinérants sur le département (4,5 sur Tours et son agglomération, 1 hors agglomération)	Collège La Rabière : CLA- NSA	Une plate-forme d'accueil pour les ENAF de niveau lycée a été mise en place sur le site de Grandmont. 3h/semaine, le mercredi.
	Tours		Collège Jules Ferry : CLA + CLA NSA	
	Saint-Pierre-des-Corps		Collège Jacques Decour : CLA	
	Joué-lès-Tours		Collège Vallée Violette : module	ARTP-FLE au LP d'Arsonval
	Tours		Collège Philippe de Commynes : module	
	Tours		Collège Louis Pasteur : module	
	Tours		Collège Anatole France : module	
	Saint-Cyr-sur-Loire		Collège Henri Bergson : module	
Loir et Cher (41)	Blois	1 poste itinérant basé à l'EE Marcel Buhler. 1 poste de CLIN à l'EE Hautes Saules.	Collège Bégon : CLA	FLE
	Romorantin	1 poste itinérant dans la circonscription de Romorantin	Collège Léonard de Vinci : module	
	Vendôme		Collège Jean Edmond : module	
Loiret (45)	Châlette-sur-Loing	1 poste de CLIN – Intervention sur quatre écoles : Paul Langevin, Albert Thierry et Jean Moulin à Montargis ; Vivier Boutet à Châlette- sur-Loing.	Collège Paul Éluard : CLA	
	Fleury-les-Aubrais	1 poste de CLIN - Intervention sur quatre écoles : Marie-Curie, Jules Ferry et Louis Aragon à Fleury-les- Aubrais ; les Cordiers Orléans.	Collège André Chêne : CLA	
	Gien	1 poste de CLIN – Intervention sur trois écoles : Cuiry, Montoires et René Cassin à Gien.	Collège Jean Mermoz : CLA et CLA- NSA	
	Orléans centre et Nord	1 poste de CLIN – Intervention sur cinq écoles : Jean Zay, Pierre Segelle, Marcel Proust, Louis Guilloux et Jean Mermoz à Orléans	Collège Jeanne d'Arc : CLA NSA Collège Jean Rostand : CLA	LP Gauguin (ARTP-FLE)
	Orléans Est	1 poste de CLIN – Intervention sur trois écoles : Gutenberg et Charles Péguy à Orléans ; Louis Petit à Saint-Jean-de-Braye.		

	Orléans La Source	1 poste de CLIN basé à l'école Romain Rolland et accueillant les ENAF de plusieurs écoles par demi-journées.		ARTP-FLE au LP Paul Gauguin à Orléans La Source.
	Saint-Jean-le-Blanc		Collège Jacques Prévert : CLA	
	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1 poste de CLIN – Intervention sur sept écoles : Paul Bert, Paul Doumer, François Mitterrand, Jean Moulin, Jules Lenormand à Sain-Jean-de-la-Ruelle ; Jean Vilar à La Chapelle Saint-Mesmin ; école de Chaingy.	Collège Max Jacob : CLA	

Les moyens spécifiques affectés à l'accueil des ENAF dans l'académie

	Premier degré		Second degré	
	Postes de CLIN	Postes de CRI	CLA	CLA-NSA
Cher	2,75 postes	-	1(*)	-
Eure-et-Loir	3,5	-	3	-
Indre	Deux postes du premier degré intervenant à la fois dans les écoles et les collèges			
Indre-et-Loire	-	5,5	8 (**)	2
Loir-et-Cher	3	-	1	-
Loiret	7	-	6	2

(*) 10 heures poste au collège Victor Hugo et 5 heures poste au collège Édouard Vaillant.

(**) Des dispositifs spécifiques sont mis en place dans huit collèges d'accueil. Ils mobilisent cinq postes d'enseignants de français.

3. Les évaluations initiales

Les instructions officielles du 25 avril 2002 prévoient la mise en place d'évaluations des compétences scolaires initiales des ENAF lors de leur arrivée. Elles portent sur la maîtrise de la lecture dans la langue d'origine ; les connaissances et les compétences en mathématiques dans la langue d'origine ; et la maîtrise de la langue française dans quatre domaines : la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite, ainsi que la production et l'expression écrite.

1. Les plates-formes d'évaluation

Dans les départements où les arrivées d'ENAF sont importantes au cours de l'été, le Loiret, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher, le CASNAV organise des plates-formes

d'évaluation dans le second degré avec l'aide d'enseignants convoqués par les DSDEN pour accélérer la scolarisation des élèves en début d'année scolaire. Ces plates-formes sont destinées à la fois aux élèves de moins de seize ans en âge d'aller au collège et aux élèves de seize ans ou plus en âge d'aller au lycée (voir tableau ci-dessous). Elles ont eu lieu les 8 et 9 septembre à Orléans, les 9 et 16 septembre à Tours et le 13 septembre à Blois.

Bilan des plates-formes d'évaluation à Orléans et à Tours en septembre 2011

	ENAF de moins de 16 ans		ENAF de 16 ans ou plus	
	Effectifs présents	Orientations	Effectifs présents	Orientations
Orléans	40	<ul style="list-style-type: none"> - 26 en CLA - 5 en CLA-NSA - 8 en classes ordinaires ; - 1 vers dispositifs en faveur des ENAF de 16 ans et plus. 	11	<ul style="list-style-type: none"> - 6 en ARTP-FLE ; - 1 en LEGT ; - 1 en LP ; - 1 vers un dispositif spécifique.
Tours	28	- Non communiqué	20	- Non communiqué

2. Les évaluations des ENAF de 16 ans ou plus

Le CASNAV a pris en charge, en 2011-2012, les évaluations initiales des ENAF âgés de 16 ans ou plus et de moins de 18 ans⁴ dans les villes d'Orléans et de Tours. Il a évalué, en dehors des plateformes d'évaluation, 86 ENAF à Orléans au cours de l'année scolaire 2011-2012 – au lieu de 44 en 2010-2011 - ; 40 à Tours au lieu de 42 en 2010-2011. Le CASNAV a également assuré, en 2011-2012, de façon provisoire dans l'attente d'une solution, les évaluations de presque tous les ENAF de plus de douze ans à Blois (35 élèves).

3. Les formations sur la passation des évaluations initiales

Le CASNAV a formé à Dreux, le 19 septembre 2011, un professeur chargé de remplacer une enseignante qui assurait jusqu'alors les évaluations initiales des ENAF du second degré et qui partait en congé maternité.

⁴ Les évaluations des ENAF de 18 ans ou plus sont assurées par les missions locales.

4. L'accompagnement et la formation des enseignants

Le CASNAV a accompagné, en 2011-2012, les enseignants qui scolarisent des nouveaux arrivants sans maîtrise suffisante de la langue française au travers d'un ensemble d'actions : il a répondu à de nombreuses demandes directes d'aide et de conseil par téléphone ou par e-mail ; il a visité des classes et rencontré les équipes enseignantes ; il a assuré des animations pédagogiques et des formations dans le cadre de la formation continue et il a mis des ressources pédagogiques à la disposition des enseignants sur son site Internet.

Le CASNAV a également participé, en 2011-2012, à la formation initiale des professeurs des écoles sur la scolarisation des ENAF dans certains départements.

1. Les réponses aux demandes d'aide et de conseil des établissements

Les demandes d'aide et de conseil proviennent le plus souvent d'écoles élémentaires qui accueillent du jour au lendemain un nouvel arrivant non francophone en classe ordinaire et ne savent pas du tout ce qu'il faut faire.

En effet, le taux d'ENAF qui sont, en élémentaire, scolarisés dès leur arrivée à plein temps en classe ordinaire sans prise en charge en CLIN ou en CRI, est élevé : il a augmenté en 2011-2012 et atteint désormais 30,4 % en moyenne dans l'académie d'Orléans-Tours au lieu de 26,4 % en 2010-2011. Il présente des variations sensibles selon les départements : il s'élève à 59 % en Eure-et-Loir (39 élèves sur 66 en mai 2012) ; 38,4 % dans le Loiret (82 élèves sur 213) ; 33 % dans l'Indre (6 élèves sur 18) ; 25 % dans le Loir-et-Cher (12 élèves sur 48) ; 8,6 % dans le Cher (2 élèves sur 23) et 0 % en Indre-et-Loire.

Le CASNAV a mis des ressources en ligne à l'attention de ces écoles sur son site Internet. Une fiche résume les grandes orientations des instructions officielles et présente l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour organiser au mieux l'accueil d'un ENAF en élémentaire ; une liste d'outils pédagogiques recense les ressources utilisables et le CASNAV a publié un guide de la scolarisation d'un nouvel arrivant en classe ordinaire dans le primaire avec un ensemble de recommandations et de suggestions d'activités.

2. Les visites de classes et les rencontres avec les équipes enseignantes

Le CASNAV s'est déplacé, en 2011-2012, dans plusieurs écoles élémentaires de l'académie scolarisant des ENAF en classes ordinaires, pour rencontrer et conseiller les équipes enseignantes.

- Le 4 novembre 2011 à l'école élémentaire Saint-Aignan à Pithiviers (Loiret) qui accueillait 4 ENAF dans les deux classes de CM2.

- Le 12 janvier 2012 dans le groupe scolaire Le Grand Jardin à Chartres (Eure-et-Loir), qui accueillait 2 ENAF en maternelle et 1 ENAF en élémentaire ;
- Le 3 février 2012 à l'école élémentaire Georges-Chardon à Orléans (Loiret), qui accueillait 14 ENAF en classes ordinaires.

Patrick Travers, le responsable du CASNAV, a entrepris par ailleurs de rendre visite dans leur classe à tous les professeurs de lettres enseignant dans les classes d'accueil du Loiret, avec le formateur chargé de ce département, en vue d'établir un bilan du fonctionnement des CLA dans le Loiret. Quatre visites de classes ont été effectuées dans ce cadre : le 10 février 2012 dans les deux CLA du collège Jean Mermoz à Gien ; le 29 mai dans la CLA du collège Jean Rostand à Orléans et le 31 mai dans la CLA du collège Paul Éluard à Châtelette-sur-Loing.

3. Les animations pédagogiques et la formation continue

❖ Dans le premier degré

Les interventions du CASNAV- public, contenu, durée, etc. - sont décidées en étroite concertation avec les inspecteurs chargés, au sein de chaque département, de la scolarisation des nouveaux arrivants. Elles peuvent également être organisées à la demande des inspecteurs de circonscription ou s'inscrire dans le cadre des plans départementaux de formation (PDF).

➤ Cher

Le CASNAV a assuré une animation pédagogique d'une journée à Bourges sur la scolarisation des ENAF le 15 février 2012.

➤ Eure-et-Loir

Le CASNAV a animé, le 16 février 2012, à Chartres, une formation destinée aux conseillers pédagogiques d'Eure-et-Loir sur le thème : « Accueillir, scolariser et évaluer des nouveaux arrivants en classes ordinaires dans le premier degré. »

À noter : le CASNAV a également assuré, le 8 février et le 21 mars 2012, dans la circonscription de Chartres 2, deux demi-journées d'animation pédagogique qui devaient porter sur la scolarisation des enfants du voyage, mais qui, en réalité, ont principalement porté sur la scolarisation des ENAF.

➤ Indre

Le CASNAV a assuré, le 22 mai 2012 à Châteauroux, une demi-journée d'animation pédagogique sur les évaluations initiales et l'approche comparative des langues avec les enseignantes chargées du dispositif de scolarisation des nouveaux arrivants de l'Indre.

➤ Indre-et-Loire

Le CASNAV a participé, le 18 novembre 2011, à la formation des nouveaux directeurs d'école.

Il a participé, le 27 janvier 2012 à Joué-lès-Tours, à une journée de formation sur la scolarisation des ENAF. Celle-ci s'adressait aux professeurs des écoles accueillant dans leur classe des ENAF pris en charge quelques heures par semaine au sein des cours de rattrape intégrés (CRI). Elle a été co-animée par le CASNAV et une enseignante spécialisée de l'équipe des CRI. Elle a porté sur la présentation des instructions officielles, sur les ressources utilisables et sur la pédagogie à mettre en œuvre.

Le CASNAV a également participé, les 13 et 14 février 2012, au Centre de documentation pédagogique (CDDP) de Tours, à une formation organisée en partenariat avec les conseillers pédagogiques ASH et langues vivantes de l'Indre-et-Loire. Elle était destinée aux enseignants de SEGPA. Elle portait sur les difficultés langagières, orales et écrites, des ex-ENAF ou des élèves issus de l'immigration scolarisés en SEGPA.

➤ Loir-et-Cher

Le CASNAV a participé, le 3 octobre 2011, à la formation des nouveaux directeurs d'école.

Il a assuré une animation pédagogique, le 23 novembre 2011, à l'école de Villiers-sur-Loir, avec l'aide de la conseillère pédagogique de la circonscription de Vendôme. Elle était destinée aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires de la circonscription. Elle a porté sur la prise en charge des élèves issus de l'immigration et sur la prise en charge des enfants du voyage.

➤ Loiret

Le CASNAV a animé cinq journées et demie de travail et de formation dans le cadre d'un plan départemental d'actions pour les ENAF qui a été élaboré en étroite concertation avec Joëlle Plantade, l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la scolarisation des ENAF dans le Loiret. Ces cinq journées comprenaient :

- Trois journées d'animation pédagogique et une journée de formation avec les enseignants des classes d'initiation (CLIN). Elles ont eu lieu les 8 novembre 2011, 7 février, 19 mars et 10 mai 2012 à Orléans. Elles ont porté sur :

- ▲ la préparation et la finalisation du projet de regroupement des ENAF en 2012-2013 dans le Loiret (une demi-journée) ;

- ▲ les moyens d'améliorer la compréhension écrite des nouveaux arrivants et de leur enseigner des stratégies de lecture (une journée et demie) ;
 - ▲ l'enseignement des mathématiques aux nouveaux arrivants (deux demi-journées) ;
 - ▲ l'adaptation des outils créés au cours de l'année scolaire 2010-2011 pour évaluer les progrès des ENAF et accompagner le livret de suivi des ENAF (une demi-journée) ;
 - ▲ les échanges de pratiques et d'outils pédagogiques (une demi-journée).
 - Une journée de formation avec les conseillers pédagogiques et les enseignants de CLIN sur la scolarisation des ENAF en classe ordinaire dans le primaire. Elle a eu lieu le 29 mars 2012. Elle a porté sur l'approche comparative des langues et sur une analyse des erreurs fréquentes, dans l'apprentissage du français, des nouveaux arrivants venus du Maghreb, du Portugal ou de Turquie, à partir des similitudes et des différences entre le français et l'arabe, entre le français et le portugais, et entre le français et le turc. Le CASNAV a pu intervenir sur ce thème grâce à la coopération active de trois enseignants en langues et cultures d'origine du Loiret qui l'ont aidé à effectuer les recherches nécessaires.
 - Deux interventions d'une heure trente, le 6 octobre 2011 à Orléans, sur la scolarisation des ENAF et des enfants du voyage dans le cadre d'un stage de formation des nouveaux directeurs (la formation a été co-animée par Joëlle Plantade, Jacques Chavanes du CASNAV et Andrée Chastel, coordonnatrice de la scolarisation des enfants du voyage dans le Loiret).
- Le CASNAV a également animé, le 4 et le 7 juin 2012, une journée et demie de formation dans le cadre d'un stage destiné aux enseignants en langues et cultures d'origine (ELCO) du Loiret. Il est intervenu sur les moyens d'exploiter les activités orales pour entrer dans la langue écrite et les moyens d'améliorer la compréhension écrite des élèves, ainsi que sur l'approche comparative des langues (restitution du travail présenté le 29 mars aux conseillers pédagogiques du Loiret et réalisé grâce à l'aide d'une partie des ELCO).

Des référents sur la scolarisation des ENAF

La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) dans le Loiret a confié aux conseillers pédagogiques du département un rôle de « référent » sur la scolarisation des ENAF depuis l'année scolaire 2011-2012. Elle a pris cette décision en raison du nombre important d'ENAF scolarisés dès leur arrivée à plein temps en classes ordinaires, sans prise en

charge en classe d'initiation : 82 élèves étaient dans ce cas en mai 2012 au lieu de 65 en mai 2011.

La DSDEN d'Eure-et-Loir a mis en œuvre une démarche similaire au cours de l'année scolaire 2011-2012.

Le CASNAV a assuré une journée de formation des conseillers pédagogiques dans les deux départements : elle a eu lieu le 16 février en Eure-et-Loir et le 29 mars dans le Loiret.

La DSDEN du Cher, enfin, souhaite créer, en 2012-2013, un réseau d'enseignants référents sur la scolarisation des nouveaux arrivants (ainsi que des enfants du voyage) dans le département. Le CASNAV animera deux journées de formation à leur attention en 2012-2013.

❖ Dans le second degré

➤ Le plan académique de formation 2011-2012

Le CASNAV a organisé six journées de formation dans le cadre du PAF en 2011-2012. Elles portaient sur les thèmes suivants :

- L'apprentissage de la lecture aux nouveaux arrivants. Cette formation a eu lieu les 4 et 5 octobre 2011 à l'IUFM de Blois. Elle a été animée par Jean-Charles Rafoni, professeur à l'IUFM de Versailles (université de Cergy), et Cécile Goï, ancienne formatrice du CASNAV d'Orléans-Tours, devenue maître de conférences à l'université François Rabelais à Tours. Elle était destinée aux professeurs de lettres enseignant dans les classes d'accueil pour élèves peu ou non scolarisés antérieurement (CLA-NSA) ou en CLA, ainsi qu'aux documentalistes.
- La gestion de la difficulté scolaire en français. Cette formation a eu lieu le 12 décembre 2011 à l'IUFM de Blois et a été animée par Bogda Szotowski du CASNAV. Elle était destinée aux documentalistes et aux divers enseignants assurant le suivi des ex-ENAF à l'issue de leur scolarité en classe d'accueil.
- Le français langue seconde (FLS) au collège et au lycée. Cette formation a eu lieu le 14 décembre à l'IUFM de Blois et a été animée par Christophe Dauvergne du CASNAV. Elle était destinée aux professeurs de collège et de lycée scolarisant des nouveaux arrivants en classe ordinaire.
- L'orientation des nouveaux arrivants. Cette formation a eu lieu le 11 avril 2012 à l'IUFM de Blois et a été animée par Jacques Chavanes du CASNAV.

Deux formations, que le CASNAV avait inscrites dans le cadre du PAF 2011-2012 et qu'il devait animer, ont été annulées par la DAFPEN parce qu'elles n'ont attiré qu'un nombre limité de candidats : l'enseignement du français langue seconde à partir des ateliers d'écriture, et l'exploitation des techniques rédactionnelles de la presse en français langue seconde.

❖ Les animations pédagogiques

Quatre formations, prévues à l'origine dans le cadre du PAF 2011-2012, ont été transformées en animations pédagogiques, pour permettre au CASNAV de continuer à recruter des candidats au-delà de la date du 30 septembre 2011 (date limite d'inscription au PAF).

- Habilitation à la passation et à la correction des épreuves du DELF. Cette animation a eu lieu le 12 avril 2012 à l'IUFM Orléans Bourgogne. Elle a été assurée par Marie Dauphin du CASNAV.
- Renouvellement de l'habilitation à la passation et à la correction des épreuves du DELF. Cette animation a eu lieu sur deux journées, l'une à Orléans le 13 avril 2012, l'autre à Tours le 19 avril 2012. Les deux journées ont été assurées par Bogda Szotowski du CASNAV.
- Préparation des épreuves orales de la certification complémentaire en français langue seconde 2012. Cette animation a eu lieu le 17 février 2012 à l'IUFM d'Orléans Bourgogne. Elle a été assurée par Marie Dauphin du CASNAV.
- Préparation des épreuves écrites de la certification complémentaire en français langue seconde 2013. Cette animation a eu lieu le 21 mai 2012 à l'IUFM de Bois. Elle a été assurée par Christophe Dauvergne. Il a été décidé de l'organiser avant les vacances d'été pour permettre aux enseignants de travailler sur la rédaction de leur mémoire pendant l'été.

➤ Les formations dans les établissements

Le CASNAV a assuré, le 26 septembre 2011, une formation des enseignants du lycée professionnel Gustave Eiffel en Indre-et-Loire sur la scolarisation des ENAF.

Il a également assuré, les 28 novembre et le 5 décembre 2011, une formation sur les difficultés de maîtrise de la langue. Elle était destinée aux enseignants des lycées d'Arsonval, Nadaud et Becquerel, toujours en Indre-et-Loire.

➤ La préparation du plan académique de formation 2012-2013 et des animations pédagogiques 2012-2013

Le CASNAV a préparé le programme du PAF 2012-2013 portant sur la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage. Il prévoit six

actions de formation qui se tiendront sur huit journées. Il comporte plusieurs nouveautés avec, en particulier, une formation sur l'enseignement des mathématiques aux nouveaux arrivants et une formation sur la prévention de l'illettrisme parmi les enfants et les adolescents du voyage (lire le programme complet en annexe).

Le CASNAV a décidé par ailleurs, en concertation avec la DAFPEN, de conserver une enveloppe de 55 journées stagiaires pour organiser ces animations pédagogiques en 2012-2013. Celles-ci porteront sur la préparation de la certification complémentaire en français langue seconde et sur l'habilitation ou le renouvellement des examinateurs et des correcteurs du DELF.

Le choix d'organiser ces actions dans le cadre d'animations pédagogiques, et non de formations du PAF, laisse au CASNAV la souplesse dont il a besoin pour inscrire les personnes intéressées presque jusqu'au dernier moment. Cela permet d'accroître le nombre de stagiaires, en particulier dans les formations d'habilitation ou de renouvellement à la passation du DELF. Il est indispensable, en effet, d'attirer le plus grand nombre de candidats possibles dans ces animations pour assurer la meilleure organisation possible du DELF dans l'académie.

4. La formation initiale

Le CASNAV a participé à la formation des étudiants en deuxième année de master métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de l'accompagnement (MEEFA) sur la scolarisation des ENAF dans deux départements de l'académie : l'Eure-et-Loir et dans le Loiret.

En Eure-et-Loir, le CASNAV a donné, le 12 janvier 2012, aux étudiants un cours magistral de deux heures sur le thème : « La diversité inhérente à tout groupe humain : richesse et difficulté à la fois... » Il a également animé, le 5 avril 2012, deux TD de trois heures sur la scolarisation des ENAF (avec deux groupes d'étudiants).

Dans le Loiret, le CASNAV a assuré, les 16 et 17 janvier 2012, trois interventions de deux heures (avec trois groupes d'étudiants différents) sur la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage. Il a également assuré, à la demande de l'IUFM d'Orléans, une intervention de quatre heures sur la sociologie de l'immigration, dans le cadre de l'option diversité des publics, créée en janvier 2012 à l'attention des étudiants recalés au concours de recrutement des professeurs des écoles.

5. Formations diverses

Le CASNAV a participé à quatre journées et demie d'information des nouveaux personnels de direction à l'ESEN, les 15, 22 et 29 mars, ainsi que le 5 avril 2012, sur les nouveaux arrivants dans le cadre d'actions sur les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Il est également intervenu sur la scolarisation des ENAF, le 22 novembre 2011, à l'université François Rabelais à Tours, auprès d'étudiants en deuxième année de master en français langue étrangère (FLE).

La formation de formateurs

Deux membres du CASNAV ont suivi une formation d'habilitation de formateurs au titre de la passation du DELF aux niveaux A 1, A 2 et B 1 au Centre international d'études pédagogiques (CIEP) à Sèvres du 24 au 27 janvier 2012.

LE CASNAV devait obtenir cette habilitation du CIEP pour pouvoir lui-même former des examinateurs et des correcteurs du DELF.

5. La certification complémentaire en français langue seconde

Le CASNAV a participé à l'organisation, avec les services du rectorat, de la certification complémentaire en français langue seconde (FLS). L'examen comprend la remise d'un mémoire et un oral devant un jury.

Huit candidats ont présenté l'examen en 2012 (voir tableau ci-dessous).

	Présents	Admis	Notes
Premier degré	5	4	20,17,13,10 et 6
Second degré	3	0	9, 9 et 6
Total	8	4	De 20 à 6

Quatre candidats sur cinq issus du premier degré ont été reçus. Ils ont montré une bonne connaissance du FLS, une expérience soit suffisante, soit très importante dans ce domaine, et un engagement certain auprès du public de nouveaux arrivants. En revanche, aucun des trois candidats issus du second degré n'a été reçu. Deux d'entre eux, toutefois, ont obtenu la note de 9/20. Ils ont été encouragés à se présenter à nouveau à l'examen, en 2012-2013, sous réserve de tenir davantage compte de la globalité de la prise en charge des ENAF. Lors de l'entretien avec le jury, ils n'étaient pas encore en mesure de montrer qu'ils connaissaient, au moins en théorie, l'ensemble du domaine. Leurs témoignages montrent une très bonne volonté de leur part mais ils manquaient, tous les deux, de connaissances théoriques, que le

jury considère nécessaires à tous les titulaires de la Certification complémentaire FLS.

6. Le diplôme d'études en langue française (DELFF)

Le CASNAV a coordonné, avec les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), l'organisation du Diplôme d'études en langue française (DELFF) junior et scolaire, au niveau A2, destiné aux ENAF et aux ex-ENAF du second degré (moins et plus de seize ans).

L'examen a eu lieu le 5 juin 2012.

Quatre-vingts enseignants – ainsi que les quatre formateurs du CASNAV – ont été convoqués pour faire passer et corriger les épreuves dans treize centres (il y en avait au moins un par département).

Le taux de réussite à l'examen⁵ a atteint 85,26 en juin 2012 en moyenne dans l'académie d'Orléans - Tours. Il a diminué de 5,28 points par rapport à l'an dernier : il avait atteint de 90,54 % en juin 2011 dans l'académie.

Le nombre de candidats présents le jour de l'examen a lui aussi augmenté : il s'est accru de 16 % en 2012 par rapport à 2010 : 272 élèves sur 319 élèves présents ont réussi l'examen cette année, alors qu'ils n'étaient que 249 sur 275 présents l'an dernier.

La présentation du DELFF n'a aucun caractère obligatoire. Il est demandé aux établissements d'inscrire à l'examen les élèves qui sont à même de le réussir a priori pour valoriser leurs efforts et leur apprentissage de la langue.

Les taux de réussite au DELFF en 2012 selon les départements

	Inscrits	Présents	Reçus	Taux de reçus/ présents
Cher	35	31	27	87,09 %
Eure-et-Loir	42	41	37	90,24 %
Indre	29	29	21	74,41 %
Indre-et-Loire	74	67	57	85,07 %
Loir-et-Cher	33	32	27	84,37 %
Loiret	121	119	103	86,55 %
Total	334	319	272	85,26 %

⁵ Celui-ci mesure le nombre de candidats reçus par rapport au nombre de candidats présents le jour de l'examen.

Comparatif des sessions 2010, 2011 et 2012 du Delf scolaire (niveau A2)

	2010			2011			2012		
	Présents	Reçus	Taux de reçus	Présents	Reçus	Taux de reçus	Présents	Reçus	Taux de reçus
Cher	11	10	90,9 %	12	12	100 %	31	27	87,09 %
Eure-et-Loir	26	24	92,3 %	31	30	96,77 %	41	37	90,24 %
Indre	24	20	88,33 %	37	34	91,89 %	29	21	74,41 %
Indre-et-Loire	56	46	82,14 %	70	58	82,85 %	67	57	85,07 %
Loir-et-Cher	23	19	82,60 %	35	31	88,57 %	32	27	84,37 %
Loiret	81	72	88,88 %	90	84	93,33 %	121	103	86,55 %
TOTAL	221	191	86,4%	275	249	90,5 %	319	272	85,26 %

7. La préparation et la mise en œuvre des orientations académiques

1. La préparation du projet académique 2012-2015

Le CASNAV a proposé à Mme le Recteur d'annexer au projet académique 2012-2015 une fiche d'action sur la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France. Elle présente les grandes orientations à privilégier pour améliorer la scolarité de ces élèves. Elle a été approuvée le 7 septembre 2011 par Mme le Recteur.

Elle prévoit trois grandes préconisations répondant à trois grands objectifs :

- Un : créer, dans les zones urbaines, un réseau d'écoles élémentaires accueillant les ENAF au sein des circonscriptions du premier degré pourvues de moyens spécifiques pour prendre en charge ces élèves, afin de réduire le taux d'ENAF scolarisés dès leur arrivée à plein temps en classes ordinaires sans soutien en classe d'initiation ou en cours de rattrapage intégrés pour apprendre le français ;
- Deux : renforcer la formation des enseignants scolarisant des ENAF non ou peu scolarisés pour améliorer l'intégration de ces élèves dans le système éducatif ;
- Trois : créer des classes d'accompagnement des nouveaux arrivants dans quelques lycées de l'académie pour accroître le niveau de qualification des ENAF et des ex-ENAF présents depuis plus d'un an sur le territoire qui ont encore besoin d'un soutien conformément aux instructions officielles du 25 avril 2002.

La fiche complète a été mise en ligne sur le site du rectorat (fiche d'action n°9 annexée au projet académique 2012-2015). Elle est jointe en annexe.

2. L'amélioration de l'accueil des ENAF dans les écoles élémentaires

❖ Dans le Cher

Le CASNAV a préparé, en concertation avec les enseignant(e)s et les inspecteurs de l'éducation nationale concernés, une nouvelle organisation possible du travail des CLIN à Bourges. Elle doit être validée par les responsables du dossier.

La ville de Bourges disposait jusqu'à présent de deux postes de CLIN qui sont tous les deux rattachés à l'école Marcel Plaisant : un poste fixe et un poste itinérant. Plusieurs difficultés étaient constatées : impossibilité d'accueillir en CLIN tous les ENAF ayant besoin d'un soutien en raison de problèmes de transport, fréquence trop élevée des déplacements de la CLIN itinérante ; absence d'évaluations initiales des ENAF dans l'agglomération de Bourges.

Deux projets sont à mettre en place :

- Le programme de réussite éducative (PRE) de Bourges prendra en charge le transport des ENAF situés en dehors du secteur de l'école Marcel Plaisant pour améliorer leur suivi et leur permettre d'être accueilli temporairement en CLIN.
- Le poste itinérant restera rattaché à l'école Marcel Plaisant mais a désormais vocation à intervenir aussi sur la circonscription de Saint-Amand.

Le CASNAV a également étudié un projet de mise en place d'une équipe départementale sur la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage qui a été soumis au DASEN.

❖ Dans le Loiret

Le CASNAV a préparé un projet de regroupement des ENAF dans le Loiret pour mettre en œuvre la première orientation de la fiche d'action sur la scolarisation des ENAF annexée au projet académique 2012-2015 (lire ci-dessus).

Un regroupement partiel des ENAF sera engagé au cours de l'année scolaire 2012-2013 dans cinq circonscriptions du Loiret (sur les neuf pourvues de classes d'initiation que compte le département). Il concerne, de façon plus précise, quatre des sept postes de CLIN dont dispose le département.

Il a été élaboré en concertation entre la DSDEN du Loiret, Joëlle Plantade, l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la scolarisation des nouveaux arrivants dans le département, le CASNAV et les enseignants de CLIN.

Le regroupement des ENAF sera mis en œuvre selon le scénario suivant pour éviter de créer des écoles « ghettos ».

- Chaque enseignant de CLIN interviendra dans une ou deux écoles qui seront choisies en fonction de trois critères
 - ▲ leur localisation géographique pour faciliter la venue des nouveaux arrivants ;
 - ▲ leur possibilité de mettre des locaux adaptés à la disposition de la CLIN ;
 - ▲ l'association de ces écoles à la prise en charge des nouveaux arrivants dans le cadre de leur projet d'école.
- Les nouveaux arrivants seront accueillis une demi-journée par jour – le matin ou l'après-midi – dans l'une de ces deux écoles pourvues d'une CLIN, et ils seront scolarisés le reste du temps en classe ordinaire, dans leur école de secteur, où ils prendront leurs repas et où ils seront officiellement inscrits. Cette organisation est d'ores et déjà mise en place dans la circonscription d'Orléans Sud et, dans une moindre mesure, dans la circonscription d'Orléans Nord.
- Le transport des élèves sera pris en charge et assuré par les familles des nouveaux arrivants.
- Cette organisation n'aura, de ce fait, aucune incidence sur les effectifs des écoles de secteur. Elle permettra d'éviter de demander des dérogations à la carte scolaire aux maires des communes concernées.

Ce scénario a paru adapté à l'intérêt des élèves pour trois grandes raisons :

- il facilitera l'intégration des nouveaux arrivants dans leur école de secteur et leur évitera la « rupture » provoquée par leur scolarisation deux années de suite dans deux écoles différentes ;
- il permettra d'accroître la durée quotidienne du soutien apporté en CLIN aux ENAF⁶;
- il favorisera la création d'une « vraie vie de classe » ou une dynamique de groupe dans les CLIN de nature à favoriser les apprentissages des enfants.

Le regroupement des ENAF n'a pas pu être mis en œuvre dans quatre circonscriptions du Loiret pourvues de CLIN pour diverses raisons.

L'IEN et l'enseignante de CLIN de la circonscription de Gien considèrent que le regroupement n'est pas une nécessité. Ils préfèrent continuer à accueillir les nouveaux arrivants dans trois écoles (en raison, notamment, de l'insuffisance du réseau de transport en commun).

⁶ Cette organisation allégera aussi, ce faisant, la charge des enseignants des classes ordinaires.

Les IEN des circonscriptions de Montargis Est et Montargis Ouest - qui disposent d'un poste de CLIN en commun - estiment que la ville de Châlette-sur-Loing est trop étendue pour envisager un regroupement.

La circonscription d'Orléans-Nord Ouest a privilégié, à la demande de l'enseignante de CLIN qui y travaille, un scénario de regroupement un peu différent. Certaines écoles sont si proches les unes des autres dans cette circonscription qu'il a paru possible d'inscrire les ENAF définitivement (c'est-à-dire jusqu'à l'entrée au collège) au sein de deux écoles. Cette organisation présentait des avantages : elle aurait permis d'ajuster la prise en charge des ENAF à leurs besoins dans la mesure où ils n'ont pas forcément tous besoin d'une prise en charge trois heures par jour ; elle aurait également facilité la coordination entre l'enseignante de CLIN et les enseignants des classes ordinaires. Mais elle nécessitait d'obtenir des dérogations à la carte scolaire avec l'accord des communes concernées. Or, le maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle, qui accueille la plupart des ENAF de la circonscription, n'a pas souhaité mettre en place cette organisation, qui obligeait la ville à inscrire les ENAF dans deux écoles seulement de la commune.

❖ **En Indre-et-Loire**

Un réseau d'accueil des ENAF a d'ores et déjà été mis en place dans les écoles élémentaires en Indre-et-Loire. Il n'existe pas d'ENAF sans prise en charge dans un dispositif de soutien dans ce département.

3. L'amélioration de la formation des enseignants scolarisant des ENAF non peu scolarisés antérieurement

Le CASNAV a organisé, en 2011-2012, une formation de deux jours sur le thème de l'apprentissage de la lecture aux nouveaux arrivants non francophones qui a été animée par deux spécialistes de la question (lire ci-dessus page...).

Le CASNAV assurera à nouveau une formation sur ce thème au cours de l'année scolaire 2012-2013, car l'action proposée cette année a été très demandée (toutes les personnes qui souhaitaient s'inscrire au stage n'ont pas pu le faire).

Le CASNAV animera par ailleurs une formation sur la scolarisation en élémentaire, et en particulier au cycle 3, des ENAF non ou peu scolarisés antérieurement en 2012-2013. Elle sera destinée aux conseillers pédagogiques référents sur la scolarisation des ENAF dans le Loiret et aux enseignants des classes d'initiation de ce département.

4. La création de classes d'accompagnement des nouveaux arrivants dans les lycées

Le CASNAV a contribué à la préparation et au lancement de trois projets de création de classes d'accompagnement des nouveaux arrivants dans les lycées du Loiret et de l'Indre-et-Loire.

Un dispositif expérimental a vu le jour, dès la rentrée 2011, au lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) Paul-Louis Courier à Tours en Indre-et-Loire.

Deux classes d'accompagnement des nouveaux arrivants ont ouvert par ailleurs à la rentrée 2012 dans les lycées du Loiret : l'une à Orléans au LEGT Benjamin Franklin ; l'autre à Gien, qui sera commune au lycée des Métiers Marguerite Audoux et au LEGT Bernard Palissy. Le rectorat d'Orléans -Tours a débloqué des moyens spécifiques – un poste en équivalent temps plein - en faveur de ces projets.

Il n'existait, jusqu'alors, aucune classe de ce type dans l'académie d'Orléans-Tours, ni en LEGT, ni en lycée professionnel (LP). Mais la création de ces dispositifs de soutien était devenue nécessaire en raison de la croissance du nombre d'ENAF de seize ans ou plus qui ont doublé depuis cinq ans dans l'académie.

Ces classes d'accompagnement contribueront à l'élévation des qualifications des jeunes de la région conformément aux objectifs du projet académique. Elles permettront également de mieux accompagner les ENAF dans leur parcours en suivant les recommandations de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et du Haut conseil à l'intégration.

Le potentiel d'élèves concernés n'est pas négligeable. Il inclut à la fois les ENAF présents depuis moins d'un an sur le territoire et les ex-ENAF scolarisés depuis plus d'un an, sortant des classes d'accueil dans les collèges, qui ont encore besoin d'un soutien adapté, conformément aux instructions officielles du 25 avril 2002 (circulaire n°2002-100).

❖ Le projet en Indre-et-Loire

Le dispositif expérimental mis en place à la rentrée 2011 au LEGT Paul-Louis Courier à Tours en Indre-et-Loire a accueilli neuf ex-ENAF sortant des classes d'accueil des collèges. Il a été mis en place avec l'aide du dispositif de scolarisation des nouveaux arrivants dans le second degré et leur propose quatre heures de soutien financées par la DSDEN.

❖ **Le projet d'Orléans**

Le LEGT Benjamin Franklin a ouvert depuis la rentrée 2012 une classe d'accompagnement des nouveaux arrivants en seconde générale et technologique.

Elle est destinée à deux grandes catégories d'élèves. Elle s'adresse :

- soit à des ENAF francophones – venus d'Afrique noire et relativement nombreux à Orléans – qui sont jugés aptes à entrer en seconde générale et technologique à l'issue des évaluations initiales, mais qui ont besoin d'un soutien complémentaire pour améliorer leur expression écrite et leur culture générale ;
- soit à des ex-ENAF sortant des classes d'accueil de l'agglomération d'Orléans ou de l'atelier de remobilisation à plein temps en français langue étrangère (ARTP-FLE), mis en place par la Mission générale d'insertion (MGI) à Orléans La Source à l'attention des ENAF de 16 ans ou plus non francophones à leur arrivée.

La classe d'accompagnement est dotée de 15 places : 5 places sont réservées aux ENAF arrivant à la rentrée ou en cours d'année scolaire ; 10 aux ex-ENAF.

Les élèves sont inscrits dans une classe de seconde ordinaire et reçoivent six heures de soutien complémentaire en français langue seconde (FLS) qui s'ajoutent aux cinq heures de français prévues au programme. Les cours de français sont assurés par une enseignante de lettres titulaire de la certification complémentaire en FLS.

Le LEGT Benjamin Franklin a reçu un bloc de moyens provisoires de six heures « poste » pour mettre en œuvre ce projet.

❖ **Le projet de Gien**

Le lycée des Métiers Marguerite Audoux et le LEGT Bernard Palissy ont ouvert depuis la rentrée 2012 une classe d'accompagnement des nouveaux arrivants commune aux deux établissements.

Elle est destinée à deux grandes catégories d'élèves. Elle s'adresse :

- soit à des ENAF non francophones ou francophones en âge d'aller au lycée arrivant à la rentrée ou en cours d'année scolaire ;
- soit à des ex-ENAF sortant de la classe d'accueil du collège Jean Mermoz à Gien ou des collèges du bassin de Gien.

La classe d'accompagnement est une classe « passerelle » :

- la scolarité des élèves comprend une première année d'intégration centrée sur l'acquisition du français, des mathématiques et des langues vivantes, pour éviter une « mise à l'épreuve » brutale des élèves dans un trop grand nombre de matières ;

- la scolarité pourra, dans certains cas, durer quatre ans au lieu de trois (cet allongement de la scolarité pourra concerner, en particulier, les ENAF totalement non francophones à leur arrivée). ;
- les intégrations en classes ordinaires seront progressives et modulables selon le profil des élèves au moyen d'emplois du temps personnalisés ;
- la possibilité sera offerte aux élèves d'évoluer dans leur projet d'orientation en cours d'année scolaire ;

La scolarité en « année d'intégration » comprend :

- un tronc commun de six heures de français langue seconde (FLS), pour acquérir ou consolider les bases de la maîtrise de la langue française : ces six heures sont dispensées aussi bien aux élèves s'orientant vers une seconde générale et technologique qu'aux élèves s'orientant vers une seconde professionnelle ;
- deux heures de français des disciplines professionnelles à l'attention des élèves s'orientant a priori vers la voie professionnelle ;
- trois heures de soutien complémentaire en français centrées sur la culture générale et littéraire à l'attention des élèves s'orientant a priori vers la voie générale ;
- une heure d'aide personnalisée.

Le lycée des Métiers Marguerite Audoux et le LEGT Bernard Palissy ont reçu un bloc de moyens provisoires de douze heures « poste » pour mettre en œuvre ce projet.

Les cours de FLS et de français des disciplines professionnelles seront assurés par deux enseignantes possédant la certification complémentaire en français langue seconde.

❖ **Les modalités d'orientation et d'affectation des élèves dans ces classes d'accompagnement**

Le CASNAV a défini les modalités d'orientation et d'affectation des ex-ENAF dans ces nouvelles d'accompagnement en lien avec la DSDEN et Sylvie Méry, coordinatrice administrative des classes d'accueil dans le Loiret.

Il a été décidé d'affecter les ex-ENAF dans ces classes dans le cadre de la procédure PréPAM, à l'issue des décisions d'orientation en seconde générale et technologique ou en seconde professionnelle qui relèvent exclusivement des conseils de classe des collèges.

LA DSDEN a créé cette année une commission PREPAM spécifique pour les ENAF et les ex-ENAF. Le CASNAV a participé, le 8 juin 2012, aux travaux de cette commission.

Dix ex-ENAF et un ENAF arrivé en mars 2012 ont été affectés ce jour-là dans la classe d'accompagnement du LEGT Benjamin Franklin. Dix ex-ENAF ont

été également été affectés dans la classe d'accompagnement des lycées de Gien. Les effectifs de ces classes seront complétés avec les ENAF arrivant à la rentrée 2012 et au cours de l'année scolaire 2012-2013.

La nécessité de créer un dispositif de formation pour les ENAF illettrés de 16 ans ou plus dans l'agglomération d'Orléans

Le nombre d'ENAF âgés de 16 à 18 ans non révolus accueillis dans le bassin d'Orléans a augmenté de 86 % en un an : il est passé de 51 élèves au cours de l'année scolaire 2011-2012 à 95 au cours de l'année scolaire 2010-2011. Un peu plus de la moitié de ces jeunes - 53 % - étaient des mineurs isolés.

Les capacités d'accueil des structures mobilisables pour scolariser ces élèves - Atelier de remobilisation à temps plein (ARTP) et ARTP-FLE en particulier - ont été débordées. Mais surtout, de nouveaux besoins de formation sont apparus : près d'un quart de ces nouveaux arrivants rencontraient de sérieuses difficultés pour lire, écrire et compter.

Il n'existe pas de dispositif d'enseignement adapté au profil et aux besoins de ces élèves à l'heure actuelle dans l'académie d'Orléans –Tours.

Le CASNAV estime nécessaire d'en créer un dans le Loiret qui accueille désormais 42 % des ENAF de l'ensemble de l'académie.

Ce dispositif pourrait voir le jour avec un objectif : permettre à ces jeunes peu lettrés ou illettrés⁷ de préparer un CAP à l'issue d'une formation échelonnée sur une année scolaire et centrée sur les apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire, ainsi que sur l'apprentissage de l'anglais.

Le CASNAV a alerté, le 25 juin, Mme le Recteur sur l'afflux des nouveaux arrivants de 16 ans ou plus dans l'agglomération d'Orléans et lui a soumis cette idée. Mme Reynier a invité le CASNAV à rechercher, en lien avec le DASEN du Loiret et le doyen des IEN de l'enseignement technique, un lycée professionnel susceptible de porter ce projet et d'accueillir ce dispositif, puis à la recontacter une fois cet établissement identifié.

8. Le travail avec les partenaires du système éducatif

1. L'opération « Ouvrir l'école aux parents »

Le CASNAV « pilote », avec les services de l'Etat et plusieurs partenaires, la mise en place de l'opération « Ouvrir l'école aux parents » depuis la rentrée 2008.

⁷ Ces nouveaux arrivants peu lettrés ou illettrés viennent d'Afrique subsaharienne et sont le plus souvent francophones. Ils n'ont pas réellement appris à lire, écrire et compter au cours de leur scolarité dans leur pays d'origine ou ont dû interrompre leur scolarité en raison de troubles politiques et familiaux et ont désappris à le faire.

Celle-ci a été instaurée, au départ, sur trois communes dans le Loiret : Saint-Jean-de-la-Ruelle (circonscription du premier degré d'Orléans Nord-Ouest), Orléans La Source (circonscription d'Orléans Sud) et Châlette-sur-Loing (circonscription de Montargis Ouest). Puis elle a également été engagée à Gien (circonscription de Gien à partir du mois de janvier 2011).

L'opération a été étendue, au cours de l'année scolaire 2011-2012, au département d'Eure-et-Loir où elle a été engagée sur trois communes : Châteaudun, Vernouillet et Nogent-le-Rotrou.

Les cours sont assurés, soit par des enseignant(e)s du premier ou du second degré, en activité ou à la retraite, soit par des personnes disposant d'une première expérience significative d'enseignement du français langue étrangère, soit par des étudiant(e)s en deuxième année de master de linguistique mention français langue étrangère (FLE) à l'université d'Orléans.

Dans la circonscription de Gien, les cours sont assurés, avec la participation d'un conseiller pédagogique, par des enseignantes du second degré qui scolarisent elles-mêmes des ENAF en classe d'accueil. Les intervenants qui assurent les cours, le plus souvent, ne travaillaient pas directement avec les enfants des parents.

Les intervenants sont recrutés par les inspecteurs de circonscription dans le Loiret ou par l'IEN-IO en Eure-et-Loir.

Le CASNAV a assuré, en 2011-2012, deux formations d'une demi-journée destinées aux intervenants du dispositif dans le Loiret. La première a eu lieu le mercredi 19 octobre 2011. Elle a été consacrée à la présentation générale du dispositif (dans la mesure plusieurs intervenants ont été renouvelés) et des grandes lignes de la démarche pédagogique à mettre en œuvre. La deuxième a eu lieu mercredi 11 janvier 2012. Elle a été consacrée à la préparation et à la réalisation de séquences pédagogiques sur l'aide au devoir et les élections présidentielles.

La formation des intervenants de l'opération « Ouvrir l'école aux parents » en Eure-et-Loir a été assurée par des formateurs extérieurs, à la demande de la DSDEN, qui n'a pas sollicité le CASNAV.

Le CASNAV s'est efforcé, au cours de l'année scolaire 2011-2012, de résoudre l'une des principales difficultés que rencontre le dispositif.

Les parents devraient pouvoir présenter le Diplôme d'initiation en langue française (DILF) ou le Diplôme d'études en langue française (DELFF) en fin de formation ; mais le coût d'inscription à l'examen, qui est de l'ordre de 40 à 50 euros selon les centres d'examens, n'est pas subventionné à l'heure actuelle. Cela dissuade les parents de tenter leur chance et les prive d'une possibilité importante de valoriser leur formation et leurs efforts pour apprendre le français.

Une douzaine de parents par département seraient en mesure de présenter l'examen chaque année dans l'académie d'Orléans Tours à l'issue de la formation.

Le CASNAV a sollicité l'agrément du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) pour pouvoir faire passer le DILF à moindre coût aux parents. Il l'a obtenu, en mars 2012, à l'issue de démarches administratives relativement complexes.

Les membres du CASNAV ont reçu par ailleurs une formation d'habilitation à la passation du DILF, délivrée par le CIEP et sanctionnée par des évaluations individuelles.

L'habilitation du CASNAV réduira le coût d'inscription à l'examen, mais ne permettra pas de le rendre gratuit : le CIEP, en effet, qui prépare les épreuves et envoie les diplômes, exige 21 € de frais par candidat, et cette somme restera à la charge de chaque parent qui présente le DILF.

Le rectorat a estimé que la Division des examens et concours ne pouvait pas prendre en charge ces coûts d'inscription. Le CASNAV a demandé à l'Office français de l'immigration et de l'intégration de les financer, mais celui-ci lui a répondu qu'il ne le pouvait pas.

Le CASNAV pensait organiser une première session du DILF en fin d'année scolaire. Mais cela s'est avéré impossible pour des raisons administratives

Le CIEP, en effet, impose d'organiser l'examen le premier mardi de chaque mois. Le CASNAV n'a pas pu le faire en juin, car il participe ce jour-là à la session du DELF scolaire. Il a proposé d'organiser une session en mai, pendant les vacances scolaires, mais il était nécessaire de transmettre la liste des candidats quatre semaines à l'avance au CIEP, et l'habilitation des formateurs du CASNAV pour faire passer l'examen, délivrée en avril, a été trop tardive pour pouvoir respecter ce délai.

Le CASNAV organisera une première session du DILF le mardi 2 octobre à Orléans.

La participation des parents au dispositif en 2011-2012

	Gien	Orléans nord ouest	Orléans sud	Châlette-sur-Loing	Loiret
Nombre de parents inscrits en 2011-2012	34	27	11	27	99
Nombre de parents présents en moyenne	10	23	5	12 à 14	50 à 52
Nombre de groupes de parents	2	2	1	1	6

La participation des parents aux cours a été relativement contrastée d'un site à l'autre dans le Loiret au cours de l'année scolaire 2011-2012. Les parents signent un tous un contrat d'assiduité (qui a été traduit en arabe, en portugais et en turc avec l'aide des enseignants en langues et cultures d'origine du Loiret), mais ne le respectent pas forcément.

Le bilan de la participation au dispositif en Eure-et-Loir n'a pas été communiqué au CASNAV.

2. Le plan régional pour l'intégration des populations immigrées

Le CASNAV a été associé au printemps et à la rentrée 2010 à la préparation du nouveau plan régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI). Celui-ci couvre la période 2010-2012. Il a été signé le 25 novembre 2010 par le préfet de région.

Il comprend un diagnostic des diverses actions menées en région Centre en faveur des populations immigrées au cours des dernières années et un programme d'actions pour améliorer leur intégration dans tous les domaines : accès aux droits, logement, santé, éducation, emploi, etc. Il concerne les personnes immigrées en situation régulière.

Le CASNAV a accepté de « piloter » deux actions dans le cadre du PRIPI.

- La première d'entre elles répond à l'une des grandes préoccupations du CASNAV déjà mentionnée dans ce rapport. Elle prévoit d'essayer de faciliter l'accès des ENAF aux classes spécifiques qui leur sont destinées (classes d'initiation dans le premier degré et classes d'accueil dans le second degré). L'objectif est de réduire le taux d'ENAF scolarisés, dès leur arrivée, à plein temps en classes ordinaires, sans soutien pour apprendre le français, en particulier dans les écoles élémentaires, et d'améliorer l'accompagnement des ENAF et des ex-ENAF dans les lycées. Les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre des orientations académiques répondent à ces objectifs. Le CASNAV a adressé un bilan de la mise en œuvre de ces actions à la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, qui assure le suivi du PRIPI.
- La deuxième action prévoit de former les différentes personnes qui interviennent auprès des nouveaux arrivants dans un cadre non scolaire – animateurs par exemple, salariés d'associations, agents de développement, élus, etc. - sur les besoins de ces enfants et de ces adolescents et sur les dispositifs mis en place en leur faveur. Le CASNAV n'a pas eu la possibilité d'élaborer au cours de l'année scolaire 2011-12 une proposition de formation à soumettre au conseil régional en vue d'obtenir un conventionnement. Il le fera en 2012-2013.

Le CASNAV a participé par ailleurs en juin 2012 à la rédaction d'un « guide des acteurs », qui sera distribué à tous les partenaires du PRIPI pour les informer sur les différentes mesures en faveur des populations immigrées. Le CASNAV a fourni une contribution sur la scolarité des nouveaux arrivants.

4. Le travail avec les universités d'Orléans et de Tours

Le CASNAV a noué des liens étroits avec les universités de l'académie au cours des dernières années.

Une concertation a été engagée en 2010-2011 entre l'université d'Orléans, la DSDEN du Loiret et le CASNAV, en vue de proposer, en 2011-2012, des stages aux étudiants en première année de master linguistique et didactique, faisant un parcours en français langue étrangère (FLE), dans les écoles élémentaires du département accueillant des nouveaux arrivants en classes ordinaires.

Le CASNAV a participé, à l'automne 2011, à la préparation des conventions de stage : il a rédigé un document destiné à définir le projet pédagogique de chacun de ses stages (objectifs, compétences qu'il est possible de travailler, etc.).

Aucun étudiant n'a demandé à effectuer de stage dans les écoles élémentaires du Loiret en 2011-2012.

Le travail de préparation réalisé pourra néanmoins servir en 2012-2013 s'il y a des volontaires.

Ces stages seront à nouveau proposés aux étudiants volontaires. Ils se dérouleront partir du mois de février 2013 sur dix ou douze demi-journées, qui pourront elles-mêmes s'échelonner sur plusieurs semaines. Ils comprendront deux demi-journées d'observation et huit à dix demi-journées de travail avec les ENAF : celles-ci pourront avoir lieu en double intervention avec l'enseignant responsable de la classe ou dans le cadre de séances individuelles avec les ENAF, sous réserve que les objectifs et le contenu de ces séances soient validés au préalable par le professeur des écoles en charge de la classe. Un temps de préparation sera demandé aux étudiants pour préparer et évaluer ces demi-journées de travail avec les ENAF.

Les enfants du voyage

La scolarisation des enfants du voyage est cadrée par la circulaire n° 2002-101 du 25 avril 2002. Celle-ci souligne que ces enfants ont le droit d'être scolarisés « dans les mêmes conditions que les autres enfants, quels que soient la durée et les modalités du stationnement » de leur famille. Elle privilégie la scolarisation des enfants du voyage en classes ordinaires, avec la mise en place, si nécessaire, de soutiens pédagogiques adaptés, et la désignation, dans chaque département, d'un coordonnateur chargé de favoriser la scolarisation et le suivi de ces élèves.

1. Les effectifs

Le CASNAV estime que 2600 enfants du voyage environ de moins de 16 ans, vivant au sein de familles itinérantes, ont été scolarisés en 2011-2012 dans l'ensemble de l'académie d'Orléans Tours, dont 700 dans le Loiret, 600 en Indre-et-Loire, 400 dans le Cher, 350 dans l'Indre, 300 en Eure-et-Loir et 250 dans le Loir-et-Cher.

Ces chiffres sont avancés sur la base des données communiquées soit en juin 2012 soit en septembre 2011 par les DSDEN des six départements de l'académie. Plusieurs d'entre elles n'ont pas encore actualisé leurs données.

Le CASNAV estime par ailleurs à moins de 150 le nombre d'enfants et adolescents du voyage qui sont scolarisés à l'heure actuelle au collège dans le second degré (parmi les 2600 enfants du voyage scolarisés dans l'académie). La plupart des enfants du voyage itinérants en âge d'aller au collège sont désormais inscrits au Centre national d'enseignement à distance (CNED).

Il faut souligner que le nombre d'enfants du voyage scolarisés dans l'académie n'est pas facile à évaluer avec précision car ces élèves ne restent parfois qu'un temps limité au sein des établissements, et car ceux-ci ne saisissent pas toujours l'information dans la base élèves, ou encore ne répondent pas toujours aux enquêtes qui leur sont adressées sur ce sujet.

La scolarisation des enfants du voyage, qui plus est, est mieux mesurée en règle générale dans le premier degré – où elle fait l'objet d'une enquête départementale annuelle portant sur les effectifs de l'année n -1 – que dans le second degré.

2. Les moyens spécifiques

Les inspections académiques peuvent dégager des moyens spécifiques pour accompagner la scolarisation des enfants du voyage sous l'autorité du coordonnateur départemental qui est désigné par chaque DASEN.

Ces moyens spécifiques sont principalement débloqués dans le premier degré (voir tableau ci-dessous). Des postes spécifiques peuvent toutefois être attribués dans le second degré. Il est possible de citer les cas du collège Raoul Rebout de Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire) et du collège Jean Moulin de Saint-Gaultier (Cher) qui accueillent des enfants semi-itinérants ou sédentarisés. Les modes d'organisation de la scolarité varient d'un établissement à l'autre.

Le tableau ci-dessous récapitule les moyens déployés département par département au cours de l'année scolaire 2011-2012.

Les moyens spécifiques par département

DPT	Secteur	Premier degré	Second degré	Chargé de mission
Cher (18)	Bourges-Lunery	½ poste itinérant		IEN Vierzon: M.BUTEL
Eure et Loir (28)	Dreux	2 postes		
Indre (36)	Déols Saint Gaultier Châteauroux	- H. Wallon à Déols : 1 poste - Pr Dubost à Saint Gaultier : 1 poste - Jules Ferry à Châteauroux : ½ poste - Victor Hugo à Châteauroux : ½ poste	Postes d'assistants d'éducation : -3/4 poste à Saint-Gaultier -½ poste à Déols (Châteauroux) -1 poste à Beaulieu (Châteauroux)	IEN Le Blanc : M.LEVEQUE
Indre et Loire (37)	Nord de l'agglomération de Tours	Ecole élémentaire Joliot Curie à Saint-Pierre-des-Corps : 1 Poste	Collège R.Rebout à Montlouis : 1 poste SPEA Collège G.Besse à Loches : 1 poste SPEA	IA Adjoint : Mme DUDE
	Chinon / Azay-le-Rideau Circonscription de Chinon	Ecole élémentaire Jean Jaurès à Chinon : 1 Poste		
	Loches - Circonscription de Loches	Ecole élémentaire Lamblardie à Loches : 1 Poste		
	Montlouis / St-Martin-le-Beau- Circonscription de St-Avertin	Ecole E. Gerbault à Montlouis : 1 Poste		
	St-Pierre-des-Corps Circonscription de Tours-Sud	Ecole élémentaire Viala-Stalingrad à Saint-Pierre-des-Corps : 1 Poste		
	Amboise / Château-Renault - Circonscription d'Amboise	Ecole élémentaire Jules Ferry à Amboise : 1 Poste		
	La Ville-aux-Dames Circonscription de Tours-Sud	Ecole élémentaire Marie Curie à La Ville-aux-Dames : 1 Poste		
Loir et Cher (41)	Circonscription Contres	École élémentaire à Selles-sur-Cher : 1 poste fixe École élémentaire à Noyers-sur-Cher : 1 poste itinérant		IEN ASH : M.MUJICA
	Circonscription Romorantin	Poste supplémentaire d'accueil (Gièvres Vatin)		

Loiret (45)	Secteur orléanais	3 postes rattachés à l'école de La Source		IEN PITHIVIERS : Mme PLANTADE
	Secteur montargois	1 poste rattachée à l'école du Buisson de Villemandeur 1 poste rattaché à l'école élémentaire de Dordives		
	Coordination	1 poste		

3. L'accompagnement et la formation des enseignants

Le CASNAV a accompagné, en 2011-2012, les enseignants qui scolarisent des enfants du voyage de diverses façons : il a rencontré les équipes enseignantes qui ont sollicité son aide ; il a assuré diverses animations pédagogiques et a animé plusieurs formations dans le cadre de la formation initiale et continue.

1. Les rencontres avec les équipes enseignantes

- Le CASNAV a participé à deux réunions sur la scolarisation des enfants du voyage en Indre-et-Loire ; le 24 novembre et le 1^{er} décembre 2011 avec les équipes du collège Raoul Rebout de Montlouis et du collège de Loches.
- À noter : le CASNAV envoie tous les ans, peu après la rentrée, une lettre aux établissements pour leur proposer de les aider s'ils scolarisent des enfants du voyage et des nouveaux arrivants. Peu d'établissements du second degré se manifestent en retour pour solliciter de l'aide et des conseils.

2. Les animations pédagogiques

- Le CASNAV a effectué, le 16 novembre 2011, une animation pédagogique sur la scolarisation des enfants du voyage dans la circonscription de Vendôme dans le Loir-et-Cher.
- Le CASNAV a effectué, le 7 décembre 2011, à Bourges (Cher) une animation pédagogique d'une journée sur ce thème.
- Le CASNAV a effectué une animation pédagogique de deux heures, le 3 décembre 2011, avec l'équipe enseignante du collège Louis Pasteur à La Chapelle Saint Mesmin (Loiret), qui scolarise quelques enfants du voyage. Elle a porté sur la présentation des instructions officielles, d'activités possibles avec les enfants du voyage au collège et de ressources pédagogiques utilisables.
- Le CASNAV a assuré, le 8 février et le 21 mars 2012, dans la circonscription de Chartres 2 (Eure-et-Loir), deux demi-journées d'animation pédagogique qui devaient porter sur la scolarisation des enfants du voyage, mais qui, en réalité, ont principalement porté sur la scolarisation des nouveaux arrivants.

- Le CASNAV a effectué, le 4 avril 2012, une animation pédagogique d'une durée de quatre heures avec les enseignantes du dispositif de scolarisation des enfants du voyage dans le Loiret. Elle a porté, à la demande, des enseignantes, sur trois thèmes :
 - De la langue orale à la langue écrite : qu'est-ce qui fait qu'un enfant passe ou ne passe pas de la langue orale à la langue écrite ?
 - Qu'est-ce que le français langue de scolarisation ?
 - Comment permettre aux enfants du voyage d'entrer dans la grammaire, de mieux comprendre les notions de verbe et de conjugaison, et d'apprendre à conjuguer les verbes ?

Le CASNAV a présenté un éclairage théorique sur ces questions, en particulier sur la question du passage de la langue orale à la langue écrite, à partir de travaux de recherche en sciences de l'éducation et en sociologie. Il a également présenté des activités pédagogiques concrètes susceptibles de répondre à ces préoccupations.

3. Les actions de formation

❖ La formation initiale

Le CASNAV a assuré, les 16 et 17 janvier 2012, une intervention sur la scolarisation des enfants du voyage auprès des étudiants en deuxième année de master métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de l'accompagnement (MEEFA) à l'IUFM d'Orléans (l'intervention a porté sur la scolarisation des nouveaux arrivants puis des enfants du voyage ; elle a été effectuée auprès de trois groupes d'étudiants différents à raison de deux heures par groupe).

❖ La formation continue dans le cadre du plan académique de formation

Le CASNAV a animé une journée de formation sur la scolarisation des enfants et des adolescents du voyage au collège. Elle a eu lieu le 18 janvier 2012 à l'IUFM de Blois. Elle a été animée par Christophe Dauvergne du CASNAV. Elle était destinée aux enseignants de collège, de toutes disciplines, qui accueillent des enfants du voyage dans leur classe. Elle a porté sur :

- ▲ la définition des enfants du voyage ;
- ▲ les textes officiels et les dispositifs départementaux ;
- ▲ la présentation de pistes pédagogiques et des moyens de gérer, notamment, l'hétérogénéité des élèves ;
- ▲ les outils pédagogiques adaptés et adaptables au collège pour des élèves en grande difficulté vis-à-vis de l'écrit (compréhension et production écrites).

➤ La préparation du plan académique de formation 2012-2013

Le CASNAV a préparé le programme du PAF 2012-2013 portant sur la scolarisation des enfants du voyage. Il prévoit une action de formation qui se déroulera sur deux journées et portera sur la prévention de l'illettrisme. Elle sera co-animée par les formateurs du CASNAV et par Aline Beaudou, ancienne formatrice au CASNAV de Midi-Pyrénées.

4. La préparation et la mise en œuvre des orientations académiques

1. La préparation du prochain projet académique (2012-2015)

Le CASNAV a proposé à Mme le Recteur d'annexer une fiche d'action sur la scolarisation des enfants du voyage au projet académique 2012-2015. Mme le Recteur l'a approuvée le 7 septembre 2011. Elle figure en annexe et préconise trois grandes mesures pour améliorer la scolarisation de ces élèves à l'école maternelle, à l'école élémentaire et au collège, et pour réduire le taux de difficultés de lecture et d'illettrisme parmi les enfants du voyage.

- Désigner un référent sur la scolarisation des enfants du voyage dans le second degré dans chaque département.
- Créer un groupe de travail académique sur la scolarisation des enfants du voyage regroupant le CASNAV, les coordonnateurs départementaux et les référents dans le second degré, qui reprendra les orientations de la circulaire académique du 6 avril 2011 et sera chargé de déterminer les moyens :
 - d'améliorer la scolarisation des enfants du voyage en maternelle et en élémentaire ;
 - d'inciter les familles à inscrire leurs enfants au collège ;
 - d'expérimenter des formes d'enseignement adaptées aux besoins de ces élèves au collège (tenant notamment compte de la problématique de l'illettrisme) ;
 - de susciter des échanges d'expériences ;
 - d'améliorer le suivi des enfants itinérants ;
 - d'organiser des réunions avec les autres intervenants de la réussite scolaire (PRE, CRIA, services sociaux,...) pour accompagner les familles.
- Accroître la formation des enseignants sur la scolarisation des enfants du voyage.

2. La mise en œuvre de ces orientations

Le CASNAV a préparé une note de Mme le Recteur aux DASEN pour désigner un référent sur la scolarisation des enfants du voyage dans le second degré dans chaque département et pour créer un groupe de travail académique sur la scolarisation des enfants du voyage.

Une réunion s'est tenue, le 16 mars 2012, en présence de Mme le Recteur, de M. le DASEN d'Indre-et-Loire, du secrétaire général du rectorat pour débattre de ce projet de note et pour la finaliser.

Celle-ci est désormais en attente de signature.

Une formation sur les moyens de répondre, au collège, aux difficultés de lecture d'une grande partie des enfants du voyages sera par ailleurs organisée en 2012-2013 dans le cadre du plan académique de formation.

5. Le travail avec les partenaires du système éducatif

Le CASNAV a piloté, en 2011-2012, un projet d'accompagnement à la scolarité des enfants et des adolescents du voyage en âge d'aller au collège, scolarisés au Centre national d'enseignement à distance (CNED) et résidant sur le terrain des gens du voyage d'Orléans. Il a été mis en œuvre avec l'aide active de plusieurs partenaires : l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) ; l'Association départementale « actions pour les gens du voyage » (ADAGV) ; la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (Agglo) ; la DSDEN du Loiret ; et bien sûr, le dispositif d'aide à la scolarisation des enfants du voyage du Loiret.

Le projet sera poursuivi et élargi en 2012-2013.

Les raisons d'être et les objectifs du projet

Le projet est parti d'un constat : les familles des gens du voyage inscrivent de plus en plus souvent leurs enfants au CNED, lorsqu'ils sont en âge d'aller au collège, mais ceux-ci ne savent pas « gérer » leur travail de façon autonome.

Le projet répond à deux objectifs principaux :

- ▲ proposer un accompagnement adapté aux jeunes du voyage et à leurs parents pour leur apprendre à prendre en charge le travail par correspondance grâce à l'intervention à domicile, c'est-à-dire dans les caravanes du terrain des gens du voyage à Orléans-La Source, d'étudiants bénévoles et volontaires ;
- ▲ inciter les familles à réfléchir sur le choix scolaire qu'elles ont effectué, sur les difficultés qu'il est susceptible d'entraîner, et leur proposer des formes d'enseignement au collège répondant mieux aux besoins de leurs enfants.

Les modalités concrètes de mise en œuvre du projet

L'intervention des étudiant(e)s peut porter sur les points suivants :

- ▲ la nécessité de prévoir un espace de travail dans la caravane et de fournir aux élèves le matériel scolaire dont ils ont besoin ;
- ▲ la nécessité de prévoir des séquences régulières de travail ;
- ▲ la présentation des cours du CNED et de leur fonctionnement (nécessité de lire les cours, d'apprendre les leçons et de faire les exercices) ;
- ▲ la planification du travail à effectuer ;
- ▲ la sensibilisation des enfants et des adolescents du voyage à la culture écrite au travers de lectures, de jeux et de sorties éventuelles en coordination avec le centre de loisirs de l'ADAGV ;
- ▲ l'intérêt de la scolarisation au collège.

Un soutien pédagogique est proposé parallèlement aux adolescents du voyage accompagnés par les étudiant(e)s au sein du collège Alain Fournier à Orléans La Source. Il a lieu trois heures par semaine avec un double objectif :

- ▲ aider les enfants et les adolescents du voyage à mieux comprendre les cours du CNED et à faire le travail que celui-ci leur demande ;
- ▲ remédier aux difficultés de lecture et de compréhension des textes que rencontrent bon nombre de ces élèves au moyen d'une pédagogie innovante.

Le bilan de l'action menée en 2011-2012

L'action menée cette année pour accompagner les adolescents du voyage scolarisés au CNED et leur famille a été perçue de façon très positive par tous les partenaires du projet.

Trois étudiantes sont intervenues deux heures par semaine sur le terrain des gens du voyage d'Orléans La Source, de la mi-novembre à la fin mai, pour aider les élèves à prendre en charge leur travail par correspondance et leurs parents à prendre toute leur place dans la scolarité de leurs enfants. Elles ont accompagné cinq adolescents en tout⁸. Un accompagnement a également été proposé à deux autres élèves issus d'une même famille, qui a annulé les rendez-vous et n'a pas donné suite.

Les étudiantes qui ont accompagné les élèves et leurs parents dans les caravanes ont su gagner la confiance des familles : elles ont très bien compris le travail qui était attendu d'elles et se sont efforcées de donner aux élèves et à leurs parents les moyens de devenir autonomes dans la gestion du travail par correspondance, sans faire du soutien scolaire classique. Elles se sont investies dans le projet avec une grande régularité et une grande motivation.

⁸ Sur un total de 27 enfants et adolescents du voyage scolarisés au CNED, qui ont séjourné – à un moment ou à un autre et pour une durée variable – sur le terrain des gens du voyage d'Orléans La Source au cours de l'année scolaire 2011-2012.

L'accompagnement prévu au collège Alain Fournier pour aider les élèves à mieux comprendre les cours du CNED, et tenter de remédier à leurs difficultés de maîtrise de la lecture, a été retardé en raison d'un problème de financement des heures supplémentaires nécessaires. Il a démarré le 18 avril et a été précédé, la veille, d'une visite du collège qui a été proposée aux familles dont les enfants avaient été accompagnés par les étudiantes dans les caravanes. Il a été assuré, faute d'enseignant volontaire au sein du collège, par un formateur du CASNAV qui a été rémunéré à cette fin dans le cadre des heures d'accompagnement éducatif.

Cet accompagnement a été recentré sur la préparation de l'attestation scolaire de sécurité routière premier niveau (ASSR 1), pour répondre aux attentes prioritaires des adolescents du voyage et pour convaincre les familles de l'intérêt d'envoyer ponctuellement leurs enfants au collège.

Deux adolescents ont suivi ces séances. Ils ont réussi tous les deux l'ASSR : l'un, qui a encore de sérieuses difficultés de lecture, a obtenu la note de 17/20 ; l'autre, qui est lecteur, a obtenu la note de 20/20.

Le nombre d'élèves accompagnés n'a pas été très important, mais les porteurs du projet ont préféré lancer le projet avec un faible effectif et obtenir de bons résultats, pour créer un effet d'entraînement et inciter davantage de familles du voyage à participer au projet en 2012-2013.

La mise en œuvre de ce dispositif a donné lieu à la signature d'une convention entre le collège Alain Fournier, l'Inspection académique du Loiret et le CNED.

La poursuite du projet en 2012-2013

Le projet sera reconduit et élargi en 2012-2013.

Il fera l'objet d'une contractualisation avec la conseillère académique chargée du développement, de l'innovation et de l'expérimentation (CARDIE) qui a reconnu son caractère innovant.

L'AFEV recherchera des étudiants et des étudiantes volontaires pour accompagner les enfants et les adolescents du voyage dès la mi-septembre. Une demi-journée de formation sera organisée à leur attention le jeudi 11 octobre après-midi sur le terrain des gens du voyage. Et l'accompagnement des adolescents du voyage dans les caravanes démarrera dans la foulée à partir de la mi-octobre.

L'accompagnement au sein du collège Alain Fournier démarrera, quant à lui, au retour des vacances de la Toussaint et sera précédé d'une visite du collège. Un soutien pédagogique sera mis en place en faveur des adolescents accompagnés trois heures par semaine le mercredi matin. Il intégrera, dès le départ, la préparation de l'ASSR, et portera d'une façon plus générale sur la compréhension des cours du CNED et sur les difficultés éventuelles de maîtrise de la lecture d'une partie des élèves.

Le site Internet du CASNAV

Le CASNAV a mis en ligne, en juin 2011, un nouveau site Internet (après avoir reçu une formation à l'utilisation du logiciel Typo 3). Il est conforme à la nouvelle charte graphique de l'académie d'Orléans -Tours.

Il ambitionne de répondre à la fois aux attentes des personnes à la recherche d'informations de « base » sur la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage et aux besoins des enseignants, qu'ils soient spécialisés ou non dans l'accueil de ces élèves.

Il contient une présentation synthétique des instructions officielles sur la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) et des enfants du voyage, des informations pratiques sur l'organisation de la scolarité des uns et des autres dans le primaire et dans le secondaire, ainsi que des ressources pédagogiques diverses.

Le site s'est enrichi, en 2011-2012, d'une rubrique sur l'opération « Ouvrir l'école aux parents », ainsi que de pages sur le DELF.

Le CASNAV souhaite compléter, enrichir et diversifier les ressources pédagogiques mises en ligne.

L'attribution d'heures supplémentaires en liaison avec les services du rectorat

Le rectorat attribue chaque année des HSE – 50 HSA en 2010/2011 et 70 HSA en 2011/2012 – aux établissements qui accueillent des ENAF et des enfants du voyage (itinérants ou en voie de sédentarisation) sans avoir de dispositifs spécifiques ou des enseignants formés.

Le CASNAV est désormais consulté sur l'attribution de ces heures par la Division de l'organisation scolaire (DOS). Il s'efforce de faire en sorte que les moyens disponibles soient accordés en priorité aux établissements qui emploient des enseignants titulaires de la certification complémentaire en langue seconde ou qui mènent un projet pédagogique pour scolariser au mieux des nouveaux arrivants ou des enfants du voyage. Le CASNAV envoie de surcroît, en fin d'année scolaire, un questionnaire aux établissements qui ont bénéficié de ces heures, pour s'assurer de leur utilisation. Il n'y avait, jusqu'à présent, aucune évaluation des actions mises en oeuvre.

Annexes

1. Fiche de présentation des activités du CASNAV

Vous accueillez

- des enfants nouvellement arrivés en France
- des enfants du voyage

Vous recherchez

- des informations
- de la documentation
- des outils
- des conseils
- des personnes ressources

Vous vous intéressez à

- la didactique du Français Langue Seconde
- la pluralité culturelle et linguistique

Le CASNAV vous conseille pour :

- leur accueil
- leur intégration dans la classe à l'école, au collège, au lycée

Le CASNAV vous propose :

- des outils pour évaluer le niveau scolaire des élèves accueillis
- des méthodes et des outils pour l'apprentissage de la langue française
- l'accompagnement de vos projets pédagogiques
- des ressources et des stages de formation

Le CASNAV vous aide dans :

- la construction de projets personnalisés pour les élèves accueillis
- votre projet professionnel et vos pratiques d'enseignement

Le CASNAV, c'est aussi :

- un centre documentaire pédagogique et didactique spécialisé
- un site actualisé régulièrement
- une information à destination des personnels de direction
- la formation initiale et continue des enseignants
- la formation à destination des enseignants en langues et cultures d'origine
- la formation à l'accompagnement à la scolarité pour les associations
- des formations sur site à la demande des chefs d'établissement
- des animations pédagogiques à la demande des inspecteurs du 1^{er} degré
- une mission de conseil et d'expertise pour l'accueil et la scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans sans maîtrise suffisante de la langue française
- la participation à la mise en œuvre de projets des politiques ministérielles (DELFI scolaire, école ouverte aux parents...)

2. Formations du CASNAV dans le plan académique de formation 2012-2013

Objectif de formation n° 1 : réduire l'illettrisme parmi les enfants et les adolescents du voyage

- Titre : traiter au collège les difficultés de lecture et d'acquisition des apprentissages fondamentaux des enfants et des adolescents du voyage.
- Titre court : adapter l'enseignement au collège aux besoins des enfants du voyage.
- Objectifs pédagogiques : favoriser l'intégration au collège des enfants et des adolescents du voyage en leur proposant des modalités d'accompagnement et d'enseignement adaptées à leurs besoins ; découvrir des méthodes permettant d'acquérir et de renforcer les apprentissages fondamentaux – lire,

écrire, compter – dans une démarche interdisciplinaire chaque fois que possible.

- Public : professeurs de français et de mathématiques, enseignants de SEGPA, documentalistes et enseignants susceptibles de coordonner l'accompagnement des enfants et des adolescents du voyage au collège, documentalistes.
- Durée : deux journées.
- Formateurs : Jacques Chavanes et Christophe Dauvergne (CASNAV) avec l'aide d'une intervenante extérieure pendant une journée : Aline Beaudou, auteur de « 50 activités de lecture écriture pour gérer l'hétérogénéité au cycle 3 et en SEGPA », Scéren CRDP de l'académie de Toulouse (Midi-Pyrénées).
- Lieu : Blois.
- Dates : 8 et 9 avril 2013.

Objectif de formation n°2 : mieux évaluer le parcours scolaire antérieur et les compétences initiales des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF)

- Titre : mieux accueillir et mieux évaluer les compétences scolaires des ENAF.
- Titre court : accueillir et évaluer les nouveaux arrivants.
- Objectifs : identifier et formaliser les informations à recueillir lors du premier entretien d'un nouvel arrivant avec un conseiller d'orientation psychologue ; s'approprier des outils différenciés d'évaluation des compétences scolaires et de la maîtrise de la langue française des ENAF adaptés à leur profil : âge, maîtrise de la lecture en langue d'origine, scolarité antérieure, etc.
- Public : conseillers d'orientation psychologues, enseignants de toutes disciplines effectuant les évaluations initiales des ENAF, documentalistes.
- Durée : une journée.
- Formatrice : Bogda Szotowski (CASNAV).
- Lieu : Blois
- Date : lundi 21 janvier 2013

Indicateur d'évaluation de la formation : mise en œuvre d'une procédure d'accueil formalisée et d'outils d'évaluation adaptés

Objectif de formation n°3 : faciliter l'entrée dans la culture scolaire des nouveaux arrivants

- Titre : apprendre à lire aux ENAF non ou peu scolarisés antérieurement.
- Titre court : apprendre à lire aux nouveaux arrivants.

- Objectifs pédagogiques : découvrir les principales méthodes d'apprentissage de la lecture ; découvrir les spécificités de l'apprentissage de la lecture aux ENAF et la démarche pédagogique qu'il est possible de mettre en œuvre ; découvrir les moyens de travailler à la fois sur le décodage et la compréhension des textes et d'entrer dans la langue écrite dans le prolongement d'activités orales portant sur le langage d'évocation (raconter, décrire, expliquer, argumenter).
- Public : professeurs de lettres enseignant en classe d'accueil pour les élèves non ou peu scolarisés antérieurement (CLA-NSA), en classe d'accueil (CLA) ou en classe ordinaire.
- Durée : une journée
- Nombre de stagiaires : 15
- Nombre de journées stagiaires : 15
- Formateur : Jacques Chavanes (CASNAV).
- Date : lundi 17 décembre 2012.

Indicateur d'évaluation de la formation : mise en œuvre en classes d'une démarche et de séquences pédagogiques adaptées dans les classes d'accueil

Objectif de formation n°4 : donner aux nouveaux arrivants les moyens de réussir leur projet d'études ou d'orientation

Première formation

- Titre long : enrichir l'approche des textes littéraires et l'enseignement du français des disciplines avec les ENAF et les ex-ENAF.
- Titre court : le français langue de scolarisation.
- Objectifs pédagogiques : découvrir et construire des outils disciplinaires et pluridisciplinaires permettant aux nouveaux arrivants d'acquérir une culture littéraire et générale – ainsi qu'une méthodologie – suffisantes pour réussir dans la voie générale et technologique ; découvrir et construire les moyens d'enrichir l'approche des textes littéraires et d'améliorer la transmission des savoirs disciplinaires en histoire géographie et en sciences en intégrant l'enseignement du français des disciplines.
- À noter : la formation comprendra à la fois des temps de travail en commun et des temps de travail en ateliers disciplinaires.
- Public : professeurs de lettres, d'histoire-géographie et de sciences enseignant en classes d'accueil ou en classes ordinaires au collège ou au lycée ; enseignants de lettres-histoire en lycée professionnel ; documentalistes
- Durée : deux journées.

- Nombre de stagiaires par journée : 15.
- Nombre de journées stagiaires : 30.
- Formateurs : Christophe Dauvergne, Bogda Szotowski, Jacques Chavanes (CASNAV).
- Lieu : Blois.
- Dates : les 4 et 5 février 2013.

Deuxième formation

- Titre : adapter l'enseignement des mathématiques aux besoins des nouveaux arrivants.
- Titre court : enseigner les mathématiques aux nouveaux arrivants.
- Objectifs pédagogiques : permettre aux nouveaux arrivants d'acquérir la langue – conceptuelle – des mathématiques en français et de consolider leurs acquis et leurs compétences dans cette matière ; identifier les moyens de mieux gérer l'hétérogénéité des élèves nouvellement arrivés en France en classe d'accueil et des ex-ENAF en classe ordinaire.
- Public : professeurs de mathématiques enseignant en classe d'accueil pour les élèves non ou peu scolarisés antérieurement (CLA-NASA), en classe d'accueil (CLA) ou en classe ordinaire.
- Durée envisagée : une journée.
- Nombre de stagiaires : 15.
- Nombre de journées stagiaires : 15.
- Formateur : Françoise Cerquetti-Aberkhane, professeur d'université, enseignante à l'IUFM de Créteil.
- Date : jeudi 31 janvier 2013.

Troisième formation :

- Titre : adapter l'enseignement du français en lycée professionnel pour répondre aux besoins des ENAF et des ex-ENAF.
- Titre court : enseigner les bases du français en lycée professionnel.
- Objectifs pédagogiques : permettre aux ENAF et aux ex-ENAF d'acquérir la maîtrise du français dont ils ont besoin pour obtenir un CAP ou un bac professionnel, ou encore, pour pouvoir entrer en bac professionnel après avoir obtenu un CAP.
- Public : professeurs de lettres histoire en lycée professionnel, tous professeurs en lycée professionnel ayant CCF à faire passer.
- Durée envisagée : une journée.
- Nombre de stagiaires : 15.
- Nombre de journées stagiaires : 15.
- Formateur : Christophe Dauvergne (CASNAV).

➤ Date : lundi 14 janvier 2013.

*Indicateur d'évaluation des formations proposées autour du quatrième objectif :
évolution du nombre de nouveaux arrivant entrant en LEGT et en bac professionnel.*